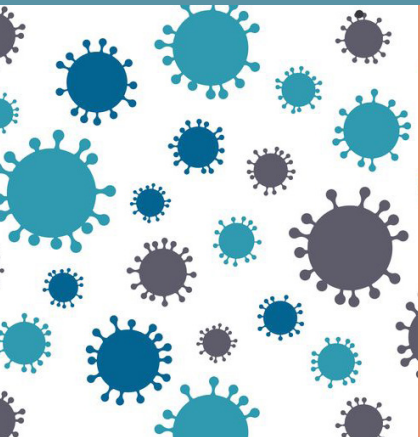


COVID 19

Déconfinement

RECOMMANDATIONS

Pour la reprise des activités des sages-femmes
en Belgique francophone



Le 3 juin 2020

Recommandations générales

Les recommandations émises aujourd'hui sont amenées à être réévaluées une fois par semaine en fonction de l'évolution des phases de deconfinement, et des communiqués du Centre de crise, des recommandations des experts du GEES et du Conseil National de sécurité.

En tant que sage-femme libérale, il est important de rechercher le résultat des patientes suspectes ou symptomatiques Covid avant qu'elles viennent au cabinet ou que vous effectuiez la visite à domicile. Ainsi, il conviendra de s'assurer qu'elle est asymptomatique et à bas risque de présenter un Covid-19+ en lui posant les questions suivantes :

Durant les 15 derniers jours :

1. Avez-vous eu de la fièvre au delà de 38°C ?
2. Avez-vous présenté des signes ORL : gênes respiratoires, toux ?
3. Avez-vous été en contact direct avec une personne suspectée de Covid-19+ ou un cas de Covid-19 + confirmé ?
4. A noter que d'autres signes, frustres, sont aujourd'hui décrits :
 - Signes digestifs (diarrhées, vomissements)
 - Essoufflement
 - ORL : douleur pharyngée
 - Anosmie brutale, agueusie
 - Douleurs thoraciques
 - Etat fébrile qui oscille entre hyperthermie et hypothermie

En cas de mise en évidence d'un risque, la sage-femme orientera la patiente vers le MG qui pourra réaliser une demande de test de détection et proposer le suivi adéquat.

LA TÉLÉCONSULTATION
est à privilégier dans la mesure du possible.



Cependant, vous pouvez choisir en fonction de l'organisation de votre cabinet (salle d'attente, aération...), de votre activité et en fonction des patientes, de privilégier les visites au cabinet, à domicile ou une alternance des deux. Pour les consultations au cabinet, demandez à attendre à l'extérieur du cabinet pour éviter le passage en salle d'attente.

Vous pouvez alterner les consultations physiques (1m50) et les téléconsultations pour favoriser l'aération de votre pièce pendant la téléconsultation.

Cas particuliers

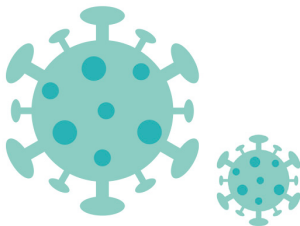
Le suivi des femmes en situation précaire ou de vulnérabilité psychologique ou sociale

Le suivi en présentiel est préférable.

Il est souhaitable de les accompagner tout au long de la grossesse en collaboration avec leur gynécologue et leur MG, tout en activant le réseau santé mentale et périnatale.

Le dépistage des violences intra familiales

Si la SF libérale détecte ou a connaissance de violences, le suivi en présentiel est préférable afin de mettre en place les aides nécessaires et désamorcer l'effet du confinement dans ces situations particulières.



Outils à votre disposition





Sont toujours d'actualité

■ Les femmes enceintes au 3^{ème} trimestre de grossesse sont considérées comme **personnes à risque important** de développer une forme sévère de COVID-19. Le confinement et les mesures barrières doivent être respectés et renforcés. (Pour Sciensano, les femmes enceintes ne semblent pas courir de risques accrus par rapport à la population générale.)

■ Respecter les **mesures de confinement** pour la population générale chez les femmes enceintes.

■ Être **attentif à la sécurité psychologique et émotionnelle** de la femme doit être une préoccupation des professionnels de santé lors de toutes les consultations de suivi et de préparation à la naissance.

■ Proposer **un soutien psychologique**, préférentiellement à distance, si le besoin est identifié par le professionnel de santé ou s'il est souhaité par la femme.

■ Proposer le **suivi en téléconsultation ou en présentiel en fonction du risque obstétrical** et de l'évolution de la situation clinique, mais aussi du contexte social et psychologique de la femme et du risque de violence intra-familiale.

■ Renforcer le suivi des grossesses suspectées ou diagnostiquées COVID-19, en travaillant en collaboration avec le gynécologue et le MG, en privilégiant la **téléconsultation**.

■ Maintenir les séances de **préparation à la naissance grâce à la téléconsultation ou en les couplant à certaines consultations** en leur consacrant un temps dédié, et accompagner les femmes pour préparer la naissance et la sortie planifiée de maternité.

Les grands principes

■ Les sages-femmes font partie des prestataires de santé et non des «professionnels de soins de proximité».

■ De par ses compétences, la sage-femme a les capacités d'évaluer l'aspect «nécessaire» d'une présence physique pour une prise en charge spécifique dans un suivi. Elle prendra en compte le contexte médico-psycho social: le jugement clinique.

■ Le suivi des femmes enceintes requiert des contacts fréquents, si la visioconférence peut-être envisagée, elle devra être privilégiée. Il convient de repenser les suivis pour rassembler les actes nécessitant une présence et compléter par des rencontres visuelles. L'INAMI a adapté sa nomenclature en ce sens, l'aspect financier n'est donc pas un argument.

■ Il convient de rester vigilant quant à l'aspect facteur de risque de la grossesse et du Covid

Nous sommes toujours en période de confinement, cette notion doit rester primordiale dans nos prises en charge, nous ne savons toujours pas quels pourraient être les conséquences de ce début de déconfinement.





De nombreuses inconnues persistent encore à l'heure actuelle et seront susceptibles de modifier le plan proposé

1. Durée de contamination

Aujourd'hui, une attention particulière est accordée au contact de la personne dépistée COVID + dans les 48h avant apparition des symptômes. Mais nous n'avons pas encore trouvé, dans la littérature scientifique, un discours clair en ce qui concerne la durée de contamination. Cette donnée est évidemment essentielle pour permettre de rédiger une marche à suivre dans le cadre du suivi d'un patient dépisté.

2. Immunisation après maladie

Nous n'avons à notre connaissance, actuellement aucune certitude de l'immunisation des sujets ayant développé la maladie Covid-19. Cette donnée permettrait également d'adapter les prises en charge de manière sécuritaire.

3. Dépistage pour les sages-femmes

Une priorité a été bien légitimement accordée au MRS en matière de dépistage, et pour les soignants en contact direct avec les unités COVID-19. La sage-femme partenaire de terrain en première ligne devrait également être placée prioritairement dans le plan de dépistage, et ce de par son contact rapproché avec les mères et leurs nouveau-nés.

4. Dépistage de la femme enceinte et de son partenaire

Nous souhaiterions également attirer l'attention sur la nécessité de dépister la femme enceinte et son partenaire de manière prioritaire.

Le dépistage devrait également passer par les sages-femmes. À l'instar des médecins traitants, nous sommes des professionnels de première ligne qui devraient pouvoir prescrire et réaliser les tests de dépistage auprès de la population très spécifiques que nous suivons. Cette possibilité nécessiterait d'être mise à l'étude.

5. **Monitoring des patientes positives**

Un recueil de données systématisé soutenu par Sciensano, VIVEL et opérationnalisé via Healthdata est disponible sur:

<https://covid19.healthdata.be/fr/>

L'objectif est de le remplir deux fois par semaine, le lundi et le mercredi, entre 15h et 22h, sous l'onglet spécifique à la pratique sage-femme.

Remplir ce baromètre régulièrement, permettra d'apprécier l'évolution de votre situation locale au fil du temps pour suivre et soutenir la première ligne en prévoyant du matériel et/ou du personnel supplémentaire si nécessaire.

6. **Vaccination**

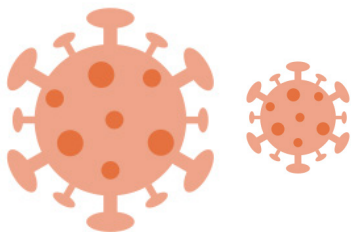
Vient alors la question de la vaccination. Afin d'anticiper la proposition de vaccination dans la gestion logique de l'épidémie, nous souhaiterions que le droit à la prescription et l'injection du vaccin à venir soient ajoutés à la liste des médicaments pouvant être délivrés par la sage-femme (pour la patiente et son entourage).

7. **La sage-femme devrait pouvoir s'inscrire dans le suivi pluridisciplinaire autour du Covid-19**

La sage-femme prendra en charge l'aspect obstétrical du suivi d'une maman et/ou d'un nouveau-né Covid+. Mais l'accompagnement spécifique lié à la contamination au virus nécessitera une prise en charge en dehors des compétences propres de la sage-femme. Le suivi pluridisciplinaire devra donc pouvoir s'organiser autour de la famille.

8. **Réaliser de la prévention à la santé pour favoriser un système immunitaire efficace**

La sage-femme de par ses compétences est un acteur de choix pouvant réaliser de l'éducation à la santé en informant les futurs parents sur les moyens de stimulation des défenses immunitaires afin de diminuer les risques de développer une forme plus grave de la maladie. Cette compétence devrait être reconnue et encouragée. Des recommandations pourraient être rédigées dans ce sens par les autorités sanitaires.





Les consultations prénatale de suivi de grossesse

Nous préconisons de maintenir les échéances habituelles pour les consultations de suivi de grossesse. La **vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale** doivent être évalués à chaque contact.

1. Les **CABINETS PRIVÉS** peuvent à nouveau recevoir leurs patientes pour les consultations médicales de suivis de grossesses, les suivis des grossesses à risques ou toute autre indication médicale nécessitant une consultation.

Et ce , à condition de suivre strictement toutes les recommandations en matière d'hygiène, de distanciations physiques, et de suivre les mesures spécifiques suivantes:

- Eviter que les patientes se côtoient et/ou se croisent (pas d'attente intra-muros, pas de croisement)
- Un avis très clair exigeant que les patientes symptomatiques ne se présentent pas à la consultation privée, mais bien à la maternité ou une procédure spécifique est mise en place
- Disposer d'un moment entre deux patientes pour désinfecter ce qui a été touché par la patiente (clinchés de porte, siège, table d'examen, stéthoscope, lanières et capteurs de monitoring ...)
- Suivre les règles de protection du praticien tant pour soi que vis-à-vis de la (future) maman.
- Un seul accompagnant est autorisé pour les consultations et portant un masque

La sage-femme, la femme et l'accompagnant portent un masque

2. Les suivis à domicile peuvent reprendre:

Un contact sous forme de visioconférences ou échange téléphonique reste possible à la demande ou avec accord des parents, si toutes les conditions pour les rendre optimales peuvent être observées (tensiomètre, balance,...)

La Préparation à la Naissance et à la Parentalité

Nous préconisons de maintenir la Préparation à la Naissance et à la Parentalité car les patientes ont besoin d'accompagnement et d'écoute dans cette période difficile.

La visionconférence reste possible, mais la consultation présentielle est possible suivant l'appréciation de la sage-femme en tant que professionnel de la santé.

Il sera utile d'axer également ces séances sur les informations pratiques et la prévention liée à la pandémie Covid19.

Rappel

- *l'épidémie n'est pas terminée ; le virus circule toujours;*
- *ce déconfinement n'est pas un déconfinement total, mais progressif qui se déroulera sur plusieurs semaines, et qui pourra être remis en cause selon l'évolution de l'épidémie;*
- *il demeure encore beaucoup d'éléments inconnus, tant sur le plan scientifique que législatif.*



L'accompagnement du travail et l'accouchement à domicile, et en maison de naissance

Il est important de rappeler la nécessité d'une attention particulière sur d'éventuels signes d'infection COVID-19.

Les accouchements en milieu hospitalier

La Sage-femme se référera aux procédures et protocoles mis en place dans les maternités.

- Il convient de maintenir, autant que possible, le consentement éclairé, et de trouver l'équilibre entre le respect du projet de naissance des futurs parents et la sécurité de la femme et son enfant à naître.

- Nous recommandons d'être attentif à la sécurité psychologique et émotionnelle de la femme. La présence d'un accompagnant (ne présentant pas de symptômes à risques) doit être encouragée tout en suivant les recommandations sanitaires nécessaires.

- L'obligation du port du masque pendant le travail devrait pouvoir être assoupli en fonction de la situation.

Les accouchements à domicile, en maison de naissance

Dépistage des parturientes:

Selon l'éditorial du New England, la prévalence des femmes diagnostiquées COVID-19 dans une cohorte de 215 femmes admises pour accoucher dans 2 maternités newyorkaises, était de 29/215 femmes asymptomatiques et positives, soit 13,8%. Au regard de cette étude, il serait pertinent de recommander, un dépistage systématique des femmes à 38-39 SA dans la maternité la plus proche du domicile de la maman. Il permettrait d'orienter les mères vers une filière COVID-19 et de protéger les équipes soignantes (équipements de protection individuelle) et les nouveau-nés. (Sutton 2020).

- Pour les accouchements en plateau technique, nous encourageons à prendre contact avec la structure pour connaître les recommandations mises en place en interne.
- Pour les accouchements à domicile / MDN, en cas d'absence de symptômes et même de test négatif, une vigilance sera toujours de mise en ce qui concerne les mesures.

En cas de signes d'alerte, la patiente n'est plus éligible pour un accouchement en MDN / domicile, un accouchement en milieu hospitalier est recommandé. L'issue incertaine concerne la détérioration de l'état général de la mère avec des effets sur le bien-être fœtal.



All women have the right to a safe and positive childbirth experience, whether or not they have a confirmed COVID-19 infection.



Respect and dignity



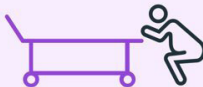
A companion of choice



Clear communication by maternity staff



Pain relief strategies



Mobility in labour where possible and birth position of choice



World Health Organization

#COVID19 #CORONAVIRUS

Les activités en post natal



La vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale doivent être évalués à chaque contact. La sécurité psychologique et émotionnelle de la femme doivent être une préoccupation tout au long du suivi.

Les consultations post-partum de J0 à J5 *

- Maintien du suivi à domicile pour les retours précoces, au minimum entre le J0 et J5, possibilité de suivi à domicile plus régulier
- Une attention particulière sera portée à l'allaitement et au soutien émotionnel

En cas de refus des parents ou de situations ne permettant pas de proposer la visite de manière sécurisée, des consultations par vidéo seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RV quotidiens.

Les suivis à domicile peuvent être raccourcis et complétés par un appel téléphonique ou une visioconférence qui permettra d'aborder plus en détail certains points d'information, d'éducation ou de soutien à la parentalité.

Les consultations d'allaitement *

- Maintien des consultations d'allaitement à domicile ou en visioconférence
- Toute consultation d'allaitement nécessitant un rdv en cabinet quelque soit le lieu de pratique pourra être proposée.



Pensez également à vous coordonner avec les services de l'ONE.

Les consultations post-partum au delà de J6 *

- La sage-femme s'assurera que le.s nouveau-né.s puisse.nt être revu.s par un pédiatre ou un médecin traitant au maximum à J10.
- Si cela ne s'avère pas possible, elle reprogrammera une visite à domicile pour un examen complet du nouveau-né.

Pour le suivi des consultations au delà de J10, des visioconférences seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RDV's.

Les consultations post-partum au delà de J6 *

Pour les propositions complémentaires comme:

- le massage bébé
- le portage
- l'accompagnement affectif du bébé
- ...



Elles pourront être utilisées comme outil dans le cadre d'une consultation ayant été jugée comme «nécessaire en présentiel».

Ces propositions ne pourront en aucun cas être le motif de consultation, comme nous l'indique la nomenclature.

Une consultation ne peut devenir nécessaire pour permettre l'usage des ces propositions.

*** La nécessité d'une consultation
présentielle ou non est laissée à l'ap-
préciation de la sage-femme en tant
que professionnel de la santé.**

**La visioconférence reste
possible!**

Préparation de la consultation

Avant la consultation


- Le planning des consultations doit être établi en aménageant des plages horaires autorisant un temps suffisant pour préserver les phases d'accueil, de soins, de désinfection, d'aération et de matériel de protection.
- Avant que les patientes viennent au cabinet ou avant d'effectuer une visite à domicile, il est important de rechercher les patientes suspectes ou infectées par le Covid-19.
- Si la patiente répond positivement à l'une de ces questions ou est diagnostiquée Covid+, il est conseillé de reporter le rendez-vous lorsque les soins ne sont pas urgents mais aussi de l'orienter vers son médecin traitant.
- Si les soins sont urgents, il est recommandé de réserver des créneaux en fin de journée à ces patientes.
- Lors de la prise de rendez-vous, il est indispensable de rappeler à la patiente la consigne sur le port du masque.

Il est important aussi de l'informer des conditions d'accueil, de la consigne stricte sur le respect des horaires, mais aussi de recommander le paiement par carte et de prévoir un stylo personnel... Le règlement en espèces est déconseillé. Dans la mesure du possible, la transmission par voie numérique des documents médicaux (prescriptions, comptes-rendus d'échographies, etc.) doit être privilégiée.



Arrivée de la patiente au cabinet

- La patiente doit porter un masque à son arrivée au cabinet.
- Dès l'entrée, la patiente doit avoir la possibilité de se laver ou désinfecter les mains. Une solution de gel hydroalcoolique est mise à sa disposition.
- Un accompagnant est autorisé pendant la consultation selon la configuration des locaux et *sous condition du respect des règles de distanciation physique (1m50) et de la mise en œuvre des mesures barrières.*



Ne jamais mettre un masque à un nouveau-né ni à enfant de moins de 3 ans



Salle d'attente et circulation de la patiente dans le cabinet

Les informations relatives aux gestes barrières et au port du masque seront affichées de façon visible et lisible dans la salle d'attente.

Les toilettes doivent être limitées au strict nécessaire et sont désinfectées le plus régulièrement possible pendant la journée.

Une solution hydroalcoolique est mis à disposition en salle d'attente, dans la salle de soin et dans les toilettes (si manque de lave mains et / ou essuie- mains jetables).

La salle d'attente doit être débarrassée de tous éléments superflus susceptibles d'augmenter le risque de contamination par contact (magazines, mobilier, jouets, plantes, porte-manteaux ...).

La distanciation d'un mètre et demi entre les patientes (et leur accompagnant) doit être respectée. Il est conseillé dès lors de réduire le nombre de chaises.

L'usage de la salle doit être limité (4m² par personne). Les systèmes de salle d'attente extérieure sont encouragés (voiture...).

Hygiène et nettoyage

Tenue de la sage-femme

- Le port d'une tenue réservée aux soins est recommandé et le masque par la sage-femme est obligatoire.
- La durée de vie d'un masque est de maximum 3 à 4 heures. Il doit être changé dès qu'il est souillé.
- Le port d'un masque FFP2, d'une surblouse, de gants, d'une charlotte, de surchaussures, d'une visière est recommandé en cas de prise en charge de patientes COVID+ ou suspecte.

Nettoyage des surfaces

- La désinfection est systématique après chaque patiente pour toutes surfaces en contact des patientes : la table d'auscultation...
- Tout le matériel d'examen est systématiquement et soigneusement désinfecté entre chaque patient avec un désinfectant virucide.
Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement la pièce de soin.

Gestion des déchets d'activité de soins

- Les masques et autres équipements de protection individuelle portés par le professionnel de santé, sont placés dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (30 litres au maximum). Lorsque le sac plastique pour ordures ménagères est presque plein, il est fermé et placé dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, qui sera également fermé.
- Les déchets sont stockés sous ce format durant 24 heures au lieu d'exercice du professionnel libéral avant leur élimination via la filière des ordures ménagères. Ces déchets ne doivent pas être éliminés dans les filières de recyclage ou compostage.

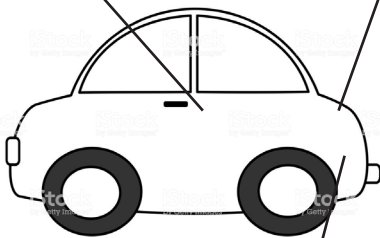
Recommandations de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 19 mars 2020



Hygiène des visites à domicile

- Pensez à compléter le maximum de renseignements dans votre dossier au préalable par échange téléphonique ou visioconférence.
- Des photos des feuilles de liaison de l'hôpital permettront de ne pas les emmener chez vous.
- Il convient d'emmener le STRICT MINIMUM dans le domicile de la famille
 - Ne prendre qu'une feuille de « note » et un Bic à l'intérieur, demander aux parents d'utiliser le leur.
 - Proposer aux mamans de se munir d'un pèse-bébé ou peser le bébé emballé dans un linge appartenant aux parents
 - Proposer aux parents de se munir d'un tensiomètre si possible
 - Sac et dossier ne sont pas emportés à l'intérieur, mais laissés dans la voiture.
 - Ordinateurs et tablettes ne peuvent entrer au domicile des parents. Les dossiers doivent être retranscrits /informatisés ultérieurement.
 - ...
- Utiliser de manière privilégiée des moyens de paiement ne nécessitant aucun contact (applications, payconiq, virement bancaire, tiers payant, ...) Si un appareil doit être utilisé, pensez à le désinfecter entre chaque personne.
- Pensez à organiser votre véhicule en 3 espaces distincts :

Le propre : matériel désinfecté ou propre (usage unique) prêt à l'emploi



Le Sale : contenir à aiguille, sac pour l'élimination des déchets

La Zone de désinfection :

Le matériel entré en contact avec le logement est immédiatement nettoyé et désinfecté à fond après utilisation. Le coffre semble tout indiqué. Déposez votre matériel utiliser d'un côté du coffre, procéder à la désinfection de la bassine en première intention, que vous placerez de l'autre côté du coffre. Chaque élément peut alors être désinfecté à son tour et déposé dans la bassine, une fois l'opération terminée, le tout est replacé en **zone propre**.



Rappel aspect facturation

Quand la facturation par vidéoconférence est-elle permise?

■ Consentement du patient :

Le consentement est obligatoire et peut s'obtenir par simple accord oral. Cette mesure est souhaité par l'INAMI dans un souci de respect des droits du patient.

■ Communication vidéo via un outil crypté « de bout en bout »

Il s'agit de l'ensemble des logiciels présents actuellement sur le marché : Teams, What's app, Skype, Facebook messenger, ... La version gratuite de ZOOM est en train d'être mise à jour pour répondre à ce critère également.

Il n'est pas spécifié explicitement que les consultations doivent se faire via vidéoconférence. Si la sage-femme estime que la consultation peut se faire par téléphone dans les mêmes conditions (durée et contenu de la prestation par exemple) cela peut être envisagé. Mais la vidéoconférence doit être privilégiée.

■ Le patient est physiquement et mentalement capable de travailler avec un PC

Il faut également s'assurer que le patient possède le matériel nécessaire et pourra parler librement, il est laissé au praticien le soin d'évaluer si la vidéoconférence permet la prise en charge nécessaire ou si la situation nécessite un passage à domicile.

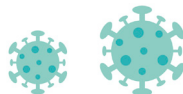
■ Prestation d'une durée réaliste

Les prestations facturées par les sages-femmes doivent respecter à minima les obligations, en terme de durée, prévues dans la nomenclature des codes initiaux.

■ Continuité des soins

La sage-femme assurera la continuité des soins en présentiel pour les urgences , elle doit toujours évaluer si l'accompagnement à distance est justifié.

Tous les codes peuvent donc être utilisés à l'exception des injections, de la supervision et assistance à la parturiente pendant la phase de travail, les accouchements, la surveillance postnatale le jour de l'accouchement, etc.



■ Limitation du nombre de séances par prestataire de soins

Le nombre de prestations remboursables par l'INAMI reste identique au nombre prévu initialement dans notre nomenclature

■ Honoraire fixe

La tarification ne change pas, les tarifs prévus dans notre nomenclature restent les mêmes, y compris pour la préparation à la naissance. Vous pouvez donc utiliser vos tarifs habituels à condition de les annoncer aux bénéficiaires au préalable. Ce qu'il convient également de faire en tant normal.

■ Tiers payant possible ou déjà obligatoire.

Les modalités de facturation restent les mêmes qu'en temps normal, vous avez la possibilité de recourir au tiers payant ou à la facturation avec paiement par virement bancaire ou payconiq (possible via la caméra des logiciels vidéo). L'attestation devra alors être envoyée par courrier aux bénéficiaires.

Comment?

■ Facturation papier

Attestation individuelle : Inscrire pour chaque prestation, le code de la prestation habituel avec, dans la colonne « sans titre » le pseudocode 792433 (vidéoconférence)

Attestation globale : Inscrire le pseudocode 792433 dans la colonne située à droite de la colonne intitulée « Total ».

Attestation collectives : Ces prestations peuvent être proposées sous forme de webinaires interactifs, avec les mêmes règles de temps et de cumul que dans la nomenclature sage-femme. Le pseudocode 792433 (vidéoconférence) devra également figurer dans la colonne « sans titre ».

■ Facturation électronique

Le pseudocode 792433 (vidéoconférence) devra être encodé dans « prestations relatives » et ce pour toutes les prestations par vidéoconférence.

A partir de quand peux-tu facturer ces prestations selon ces modalités ?

Une rétroaction a été acceptée depuis le 14 mars 2020. Toutes les prestations à partir de cette date peuvent donc être facturées selon ces modalités.

Que se passe-t-il si j'ai déjà facturé des prestations par vidéoconférence depuis le 14 mars sans le pseudo code ? Si une situation devait poser problème (désaccord d'un bénéficiaire), la sage-femme serait alors invitée et modifier sa facturation en y appliquant le pseudocode.

Visuels à télécharger sur notre site

Les affiches de l'upsfs

LES SAGES-FEMMES SONT TOUJOURS LÀ !

Hospitalières et/ou indépendantes, les sages-femmes sont toujours présentes, elles s'adaptent à la crise pour vous accompagner. Pour un travail en toute sécurité, elles suivent les recommandations sanitaires en usant de créativité :

- ACCOMPAGNEMENT À LA NAISSANCE ET EN PLATEAU TECHNIQUE
- PREPARATION À LA NAISSANCE
- SUIVI DE GROSSESSE
- CONSULTATION D'ALLAITEMENT
- SUIVIS À DOMICILE APRES LA NAISSANCE

Elles se déplacent à domicile si la situation l'exige, ou vous proposent un accompagnement sous forme de vidéoconférence/appl téléphonique.

Pour plus de sérénité, pensez à préparer votre retour à domicile avant la naissance !

Prenez contact avec l'une d'elles, en appelant votre maternité ou via le site : www.sage-femme.be

©Cagylle

CONFINEMENT ET COVID-19
Je prépare la visite de ma sage-femme

AU PREALABLE

- Contactez une sage-femme libérale pour organiser le retour à domicile avant l'accouchement.
- Il faut impérativement prévenir cette sage-femme si une personne vivant dans votre domicile est atteinte du COVID-19 ou présente des signes d'infection (fièvre, toux...). Votre sage-femme préférera alors vous voir seule avec votre bébé à son cabinet.

LORS DE LA CONSULTATION :

- Recevez votre sage-femme dans une pièce au préalable aérée (min 10°) ou la sage-femme pourra vous examiner. En présence uniquement de vous et votre bébé, seule la présence du conjoint est acceptée suivant les mesures de distanciation sociale.
- Lavez-vous les mains dès son arrivée (avec du savon ou du gel hydro-alcoolique).
- Dans la mesure du possible, essayez de porter un masque.
- Préparez un matelas à l'usage, une serviette et de quoi changer bébé sur une table propre.
- Préparez à l'avance le carnet ONE, une vignette et le compte rendu de l'hôpital.
- Ouvrez les portes afin que la sage-femme n'ait pas à toucher les poignées.
- Téléchargez l'application Pagoniq

©Cagylle

Covid-19, 7 questions pour une grossesse.

1. Quel est le coronavirus et sur quoi est-il basé ?
Actuellement, aucun décès ni aucune complication grave n'a été signalé. Une petite analyse de l'évolution de la grippe nous donne une idée de la gravité de la maladie. Les personnes atteintes de cette maladie ont généralement une évolution favorable. Prenez contact avec votre sage-femme ou votre gynécologue.

2. Si je suis infectée par ce virus, quel est le fait sur mon bébé ?
Actuellement, aucun décès ni aucune complication grave n'a été signalé. Une petite analyse de l'évolution de la grippe nous donne une idée de la gravité de la maladie. Les personnes atteintes de cette maladie ont généralement une évolution favorable. Prenez contact avec votre sage-femme ou votre gynécologue.

3. Quel est le risque de transmission ?
Le risque de transmission est faible. Les personnes atteintes de cette maladie ont généralement une évolution favorable. Prenez contact avec votre sage-femme ou votre gynécologue.

4. Comment réduire les risques de contamination ?
• Évitez les lieux très fréquentés (supermarchés, centres commerciaux, etc.)
• Évitez les lieux où il y a beaucoup de monde.
• Évitez les lieux où il y a beaucoup de monde.
• Évitez les lieux où il y a beaucoup de monde.

5. Que dois-je faire si je pense que j'ai été en contact avec le coronavirus mais que je ne suis pas infectée ?
Si vous présentez des symptômes de la grippe, contactez votre sage-femme ou votre gynécologue. Ils pourront vous conseiller sur la marche à suivre.

6. Est-ce que le risque de contamination de mon bébé si je suis infectée après l'accouchement ?
Après une contamination du bébé par le virus du coronavirus, il est possible que le bébé soit infecté.

7. Pourquoi le confinement est-il recommandé ?
Le confinement est recommandé pour éviter la propagation du virus. Les personnes atteintes de cette maladie ont généralement une évolution favorable. Prenez contact avec votre sage-femme ou votre gynécologue.

Upsfs

Les affiches de l'ordre des sages-femmes Françaises

HYGIÈNE DES MAINS



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains 15 à 20 sec. : doigts, paumes, dessus des mains et poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre



Fermez le robinet avec la serviette



COVID 19

COMMENT BIEN UTILISER UN MASQUE ?



Avant de mettre ou d'enlever son masque, bien se laver les mains au savon ou avec une solution hydro-alcoolique



Prendre son masque par les élastiques et le déplier pour que le nez et le menton soient bien recouverts



Veiller à mettre le masque dans le bon sens en identifiant la face intérieure et extérieure ainsi que le haut et le bas du masque



Si votre masque comporte une barrette nasale, celle-ci se positionne en haut et doit être pincée au niveau du nez



Une fois le masque bien positionné, il ne doit plus être touché



Le masque se retire en utilisant uniquement les élastiques



Les masques se gardent 4 heures; et doivent ensuite être jetés (masques chirurgicaux) ou lavés à 60° (masques en tissu).

Ne jamais mettre un masque à un nouveau-né ni à enfant de moins de 3 ans



COVID 19

RECOMMANDATIONS AUX PATIENTES



Port du masque



Lavage des mains en entrant ou solution hydroalcoolique



Respect des distances en dehors de soin



Limiter les contacts au maximum



La présence d'un accompagnant dépend des recommandations sur votre territoire



ACCÈS LIMITÉ AU CABINET

L'accès au cabinet n'est autorisé qu'aux patientes disposant d'un **RENDEZ-VOUS**.

La présence d'un accompagnant dépend des recommandations en vigueur sur votre territoire.

Pour obtenir un rendez-vous vous devez nous contacter par :



Bibliographie

Largement inspiré du Guide pour la prise en charge des patientes, déconfinement confinement, covid 19, ordre des sages-femmes françaises

http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/deconfinement-indications-pour-la-prise-en-charge-des-patientes/?fbclid=IwAR2zLX6Umb-GPoOk_PTCmX-1PCO_6hEM-A7DBpkQZi4OevhgDBUSIbaempvU

Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Continuité du suivi des femmes enceintes, HAS, 2020

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponse_rapide_covid19_prenatal.pdf

Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Continuité du suivi postnatal des femmes et de leur enfant, HAS, 2020

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponse_rapide_covid19_postnatal_.pdf

COVID-19 - Mesures de déconfinement progressif en gynécologie GGOLFB
30.04.2020

<https://www.ggolfb.be/sites/default/files/article/file/Mesures%20de%20déconfinement%20progressif%20en%20gynécologie%20GGOLFB%2030.04.20.pdf>

Recommandations générales Sciensano

<https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-informations-generales>

Encore des questions?

<https://sage-femme.be/suivez-toute-lactualite-covid-19-recommandations-guidelines-difficultes-travailleurs-independants/>

E-mail : nursefr@riziv-inami.fgov.be

Téléphone : +32(0)2 739 74 79 (Call center)

Lundi et jeudi : de 13 h à 16 h

Mardi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h

Merci de préparer votre numéro INAMI